

a) Bourses post-graduées de spécialisation et de recherche

Dans ce cadre, la partie belge met, chaque année, à la disposition de la partie québécoise cinq (5) bourses d'un an pour des études de post-graduat-

Réciproquement, la partie québécoise met également cinq (5) bourses du même type à la disposition de la partie belge.

b) Missions

Dans ce cadre également, la partie belge offre notamment 20 mensualités de \$300. pour les ressortissants québécois et 20 bourses de transport international pour les ressortissants belges.

Réciproquement, la partie québécoise offre 60 missions de durée variable, à être réparties à part égale entre la Belgique et le Québec.